

Thème 2 - La Révélation

Dieu s'est révélé en tant qu'être personnel tout au long d'une histoire de salut, créant et éduquant un peuple qui soit le dépositaire de sa Parole et au sein duquel puisse se réaliser l'Incarnation de Jésus, le Christ.

09/02/2014

1. Dieu se révèle aux hommes

« Il a plu à Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, de se révéler lui-même et de faire connaître le mystère de sa

volonté : par le Christ, Verbe fait chair, les hommes ont, dans le Saint-Esprit, accès auprès du Père, et deviennent participants de la nature divine. Ainsi par cette révélation, provenant de l'immensité de sa charité, Dieu, qui est invisible, s'adresse aux hommes comme à des amis, et converse avec eux pour les inviter à entrer en communion avec lui et les recevoir en cette communion » [1] (cf. *Catéchisme* , 51).

La révélation de Dieu commence en quelque sorte avec la création, dans laquelle il laisse une éternelle image de lui-même [2] (cf. *Catéchisme* , 288). Dieu s'est manifesté et se manifeste aux hommes de tous les temps en leur faisant connaître sa bonté et ses perfections à travers les créatures, l'homme étant celle qui le manifeste au plus haut degré. Nonobstant, Dieu a voulu se révéler comme Être personnel à travers l'histoire du

salut. Il crée et éduque un peuple pour qu'il soit à même de garder sa Parole adressée aux hommes et pour préparer en son sein l'Incarnation de son Verbe, Jésus-Christ [3] (cf. *Catéchisme* , 54-64). En ce dernier, Dieu révèle le mystère de sa vie trinitaire, le projet du Père de récapituler toute chose en son Fils et de choisir et adopter tous les hommes comme ses enfants dans son Fils (cf. *Ep* 1, 3-10 ; *Col* 1, 13-20), les réunissant afin qu'ils participent à sa vie divine par l'Esprit Saint. Dieu se révèle et accomplit son plan de salut par les missions du Fils et de l'Esprit Saint dans l'histoire [4] .

La Révélation contient aussi bien des vérités naturelles que l'être humain pourrait connaître par le seul exercice de sa raison que les vérités qui excèdent cette même raison et ne peuvent être connues que par sa bonté libre et gratuite. L'objet principal de la Révélation ce n'est pas

un ensemble de vérités abstraites sur le monde et l'homme ; son noyau substantiel est l'ouverture que Dieu nous offre sur le mystère de sa vie personnelle et l'invitation à y prendre part.

La Révélation divine se réalise en des paroles et des œuvres. Elle est de façon indissociable mystère et événement. Elle manifeste simultanément une dimension objective (parole qui révèle la vérité et des enseignements) et subjective (parole personnelle qui rend témoignage d'elle-même et invite au dialogue). Cette Révélation doit donc être comprise et transmise en tant que vérité et vie [5] (cf. *Catéchisme*, 52-53).

Outre les faits et les signes extérieurs, Dieu révèle par la concession d'une impulsion intérieure de sa grâce, afin que les hommes puissent adhérer de cœur

aux vérités révélées (cf. *Mt* 16, 17 ; *Jn* 6, 44). Cette révélation intime de Dieu dans le cœur même de ses fidèles ne doit pas être confondue avec les « révélations privées » de certains mystiques. De telles révélations, reçues par la tradition de sainteté de l’Église, n’ajoutent aucun contenu nouveau et original à la Révélation générale. Elles ne font que rappeler aux hommes cette unique Révélation de Dieu, pleinement réalisée en Jésus-Christ, et elles exhortent à la mettre en pratique (cf. *Catéchisme* , 67).

Chapitres suivants (à lire dans le fichier pdf attaché) 2. La Sainte Écriture, témoin de la Révélation

3. La Révélation comme histoire du salut achevée dans le Christ

4. La transmission de la Révélation divine

5. Le Magistère de l'Église, gardien et interprète autorisé de la Révélation

6. Le dépôt de la Révélation est immuable

[1]

Concile Vatican II, constitution

Dei Verbum

, 2.

[2] Concile Vatican II, constitution *Dei Verbum* , 3 ; Jean-Paul II, encyclique *Fides et ratio* , 14 septembre 1988, 19.

[3] Cf. Concile Vatican I, constitution *Dei Filius* , 24 avril 1870, DH 3004.

[4] Concile Vatican II, constitution *Lumen gentium* , 2-4 ; décret *Ad gentes* , 2-4.

[5] Cf. Concile Vatican II, constitution *Dei Verbum* , 2.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-ci/article/la-revelation/](https://opusdei.org/fr-ci/article/la-revelation/)
(30/01/2026)